L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 28 NOVEMBRE.

Secours pour les Veuves et les Orphelins du Sud.

La Société sous le titre D'ENFANTS DE MARIE, a à sa charge depuis plus de deux ans, plus de cent cinquante personnes, femmes et enfants. Le père Turgis, directeur de cette Œuvre fait bâtir un Asile près la place Macarty, 3me District, pour y loger exclusivement les veuves du Sud, sans distinction de croyances religieuses. Déjà un premier appel au public a été fait, et le résultat a été de $1500. Le père Turgis a passé un contrat pour plus de $4000, déjà sept logements sont prêts pour recevoir sept des veuves. Les plus dans le besoin. Les terrains peuvent recevoir plus de cinquante logements; le père Turgis continue à faire un appel au public afin de pouvoir mettre ensemble toutes les listes imprimées entre les mains de Dames et Messieurs bien connus, pour que le public puisse y souscrire son obole.

Il prévient également le public que cette année il n'aura pas de foire pour cette œuvre, mais qu'il y aura toujours des listes imprimées entre les mains de Dames et Messieurs bien connus, pour que le public puisse y souscrire son obole.

Cette Société a pour médecin M. le docteur Trudeau, et elle fournit aussi les médicaments.

La résidence du père Turgis est coin Conti et Remparts, où il recevra avec reconnaissance des dons soit en nature, soit en argent pour les veuves et les enfants du Sud. 17 nov

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160 ....RUE STE-ANNE........ 160.

ÉTANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, au choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, de billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle Orléans

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, "Stone and Marble Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3 m NEWTON RICHARDS

Restaurant St-Louis

DE H. BARTHE,

Rue St-Louis, entre Bourbon et Royale.

Le soussigné a l'honneur d'inviter sa nombreuse clientèle à venir examiner sa nouvelle et célèbre BROCHE AÉRIENNE, qui, de l'avis des plus fins connaisseurs et gourmets de la ville, est la seule qui puisse produire les succulents rôtis dont le Restaurant St-Louis a exclusivement acquis la renommée. Il profite de cette occasion pour rappeler au public qu'il vient de renouveler complètement la décoration et le confort de ses salons, et qu'en outre d'un service irréprochable on trouvera chez lui des soupers et déjeuners chauds ou froids, composés des mets les plus de toute de la saison.

Les commandes pour la ville sont exécutées avec un soin particulier.

31 oct—1m H. BARTHE.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 14 novembre

RESTAURANT COSMOPOLITE,

11............RUE ROYALE............11

Les soussignés ont fait l'ouverture de leur restaurant Samedi, 20 octobre.

Ils ont, au premier, de beaux et vastes salons, et au deuxième, des chambres garnies pour voyageurs. La cuisine est de premier ordre et les vins et liqueurs de choix. Le service de la maison est organisé de manière à satisfaire les plus difficiles. Prix modérés. J. B. BIRON & L. CHAPELAIN, 19 oct Propriétaires.

RESTAURANT FRANÇAIS,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES. — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

DENIS BECHAQ

Annonce à ses amis et au public en général qu'il est maintenant propriétaire du restaurant bien connu des États-Unis, de FRITZ. Il sollicite le patronage de tous ceux qui l'ont connu aux restaurants Olpin, Moreau et Victor ou sa complaisance et son amabilité lui ont attiré de nombreux amis qu'il sera fier de recevoir dans sa nouvelle maison. Ses beaux salons au premier sont à la disposition de ceux qui voudront faire un repas recherché. Quant à sa cave et à sa cuisine on y trouvera tout ce qu'on peut avoir de mieux chez les restaurateurs les premiers de la ville.

Venez, et nous sommes à même de satisfaire les plus difficiles.

DENIS BECHAQ.

9 nov—1m Successeur de Fritz Huppenbauer.

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT.......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme Classe O, le VENDREDI, 30 novembre 1866.

PLAN.

1 lot de	$60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	8,850	soit	8,850
1 lot de	8,000	soit	8,000
1 lot de	4,580	soit	[illegible]
1 lot de	4,000	soit	[illegible]
29 lots de	1,000	soit	29,000
63 lots de	500	soit	31,500
155 lots de	300	soit	46,500
220 lots de	200	soit	44,000

Lots d'approximations :

9 lots d'approximation, de $500 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit $4,500

9 lots d'approximation, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit 2,700

9 lots d'approximation, de $250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,850 soit 2,250

9 lots d'approximation, de $200 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,000 soit 1,800

9 lots d'approximation de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,580 soit 900

9 lots d'approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,000 soit 900

527 lots s'élevant à $270,000

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 15.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

ou à la boîte No 682 du bureau de poste de la Nlle-Orléans. 16 oct

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 15 nov

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

20.........RUE DE CHARTRES.........20

WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur l'immense stock si varié de marchandises étrangères et du pays qu'ils reçoivent dans ce moment et qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence. 1—3 m

AGENCE D'IMMIGRATION

34, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des États voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde et de la Chine. 21nov—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 38.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co.
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co.
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co.
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Nobl.
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Co.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. O. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Fleurbé & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brinsler.
SAMUEL B. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.
HUGH McCOLL. ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire. 2 oct—6m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit :

[illegible: timetable DE LA VILLE / DU LAC]

Aller au lac et en revenir le même jour : 25 cts. Les personnes qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 c, pour aller et 15 c revenir. G. PANDELLY, Surintendant.

Exposition Universelle de Paris, de 1867.

AVIS AUX EXPOSANTS.

LES exposants d'articles manufacturés et de produits pour lesquels il a été fait des demandes d'espace par mon entremise, et pour lesquels est exposé été accordé par l'agence des États-Unis à New York sont priés de préparer tous ces articles pour l'expédition à fer décembre prochain au avant cette époque, car je m'attends à ce qu'on me fasse dire de New York, d'envoyer les articles vers cette époque.

EDWARD GOTTHEIL, Commissaire de l'État de la Louisiane à l'Exposition de Paris.

Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1866. 8 nov—4 j au 1er déc

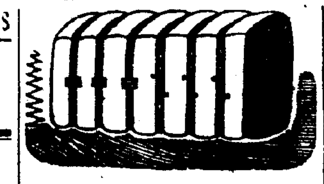

LES CELEBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer occupent beaucoup près la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et leur n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. En guerre fait ressortir, d'une manière remarquable, cederniur avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à vieinquandiur du travail dans les États ou le chanvre se cultive. Le quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1866.

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1069 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.,

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING,

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet No 61, Nouvelle-Orléans. 17juin—6m

Vente par le Marshall des E.-U.

L. S. & E. A. QUITMAN contre F. H. QUITMAN.

LA COUR DE CIRCUIT des États-Unis pour le Cinquième Circuit et District de la Louisiane—No 4,652.—En vertu d'un writ de saisie et de vente lancée et à moi adressée par la dite honorable Cour, j'ai saisi et vendrai, le SAMEDI, 1er décembre 1866, à midi, à la porte de la maison de Cour, à Houmas, Paroisse Terrebonne, Lne, les propriétés ci-après décrites, savoir—

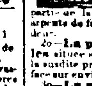

1o—Une certaine habitation sucrière connue sous le nom de "Live Oak Plantation," sur la rive descendant du Bayou Grand Caillou, comprenant une partie de la concession Louis............ ayant quarante arpents de face sur environ quarante arpents de profondeur.

2o—La partie de la concession Jean-Charles située sur la rive droite du dit Bayou et touchant à la susdite propriété, ayant environ trente-neuf arpents de face sur environ dix arpents de profondeur.

3o—La partie de la terre de Jacques Lambert, située sur la rive droite du dit Bayou Grand Caillou, ayant environ trente arpents de face sur environ quarante arpents de profondeur.

4o—Un autre morceau de terre situé également sur le dit Bayou, ayant environ cinq arpents de face à la partie inférieure de la concession Pedro Gonzales, sur environ vingt arpents de profondeur.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations et améliorations qui se trouvent sur les terres ci-dessus décrites et sur lesquelles pèse une hypothèque en faveur des demandeurs dans le procès, laquelle provient d'une donation à eux faite par leur père, le général John A. Quitman par acte au rapport d'Adolphe Mazureau, notaire public, le 20 juin 1859.

Saisie dans le susdit procès pour satisfaire la réclamation des défendeurs, savoir : dix-huit mille piastres, avec intérêt à raison de sept pour cent l'an sur la dite somme à partir du 1er novembre 1860—et les frais du procès.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

CUTHBERT BULLITT,

Marshal des E.-U. pour le District de la Louisiane.

29 oct—29—3,10 17,24 nov—1 déc

VENTES JUDICIAIRES.

SAMUEL PURSELL vs. CHAUNCY C. PORTER.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 16,123.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER désigné par le numéro Six cent soixante et onze (671) borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'Avenue St-Jean ou Hagan, mesurant, d'après le dit plan de la ville, trois cent douze pieds pouces et quatre lignes de face aux rues Euphrosine et Calliope, deux cent soixante-trois pieds six pouces et six lignes de face aux rues Randon et deux cent quarante-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'Avenue St-Jean ou Hagan.

2o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER désigné par le numéro Sept cent dix-neuf (719) borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Genois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face aux rues Euphrosine et Vénus, et trois cent douze pieds huit pouces et six lignes de face aux rues Télémaque et Genois.

3o—UNE CERTAINE MOITIÉ D'ILET DE TERRE désigné par le numéro Six cent quatre-dix-sept (697) située rue Euphrosine, et bornée par la ligne de division des Premier et Quatrième Districts et les rues Euphrosine, Clark et Genois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-dix pieds deux pouces et quatre lignes de face sur le Premier et Quatrième Districts, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Euphrosine, quatre-vingt-dix pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Genois et cent quarante-sept pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clark.

4o.—UNE PORTION DE TERRE de forme triangulaire située rue Euphrosine et désignée par le numéro Sept Cent Vingt (720), bornée par la ligne de division des Premier et Quatrième Districts, les rues Euphrosine et Genois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-dix pieds dix pouces et quatre lignes de face sur les Premier et Quatrième Districts, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Euphrosine et cent vingt pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Genois. Le tout suivant croquis et extrait du dit plan de la ville, déposé au bureau du voyer de cette ville.

5o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Mille Quinze (1015) borné par l'Avenue Lafayette et les rues du Port, Célestine et du Génie, mesurant, d'après le plan de la ville, trois cent quarante et un pieds deux pouces et deux lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port, et un cent soixante pieds et trois pouces de face aux rues Célestine et du Génie.

6o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER situé dans le District susdit, désigné par le numéro Onze Cent Soixante-Deux (1162) borné par l'Avenue Lafayette, les rues du Port, de la Force et des Libéraux, mesurant, d'après le plan de la ville, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port, et trois cent quarante-six pieds cinq pouces de face aux rues de la Force et des Libéraux.

7o—UN CERTAIN ILET DE TERRE (à l'exception de six terrains qui appartiennent à Gustave Mil...) désigné par le numéro Douze cent vingt (1220), situé dans le District susdit et borné par l'Avenue Lafayette, les rues du Port, de la Vertu et de la Force et mesurant trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port et trois cent quarante-sept pieds sept pouces de face aux rues de la Vertu et de la Force.

Le tout suivant croquis et extrait du dit plan de la ville déposé au bureau du voyer de cette ville et les dits croquis et extrait sont annexés à un acte au rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 13 septembre 1866.

8o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER, situé dans le District susdit et désigné par le numéro Mille vingt et un (1021), borné par l'Avenue Washington, les rues d'Espagne, du Génie et Célestine, mesurant, d'après le dit plan de la ville, dont croquis et extrait marqués C. dont annexés à un acte, au rapport du dit notaire Robert J. Ker, trois cent vingt et un pieds deux pouces et sept lignes de face à l'Avenue Washington et à la rue d'Espagne et deux cent soixante dix pieds et deux pouces de face aux rues du Génie et Célestine.

9o—ET DEUX CERTAINS TERRAINS désignés par les numéros Treize et Quatorze, situés rue d'Espagne à l'angle de la rue Claiborne, dans le dit Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro Six cent quarante-trois (643) lequel est borné par l'Avenue Washington, les rues d'Espagne, Claiborne et Robertson. Les dits terrains mesurant chacun, trente-deux pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes parallèles. Le numéro Treize formant l'angle des rues Claiborne et d'Espagne, suivant croquis C. sus relaté.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 nov—déc 5 14 22 29

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866........ $[illegible]

Savoir—primes d'incendie......$302,365 46
de de marine......156,702 71
do do rivières......380,361 46 .... $[illegible]

En moins, primes remboursées ......$3,[illegible] 66
do primes non expirées......51,[illegible] 60 .... $55,[illegible] 66

Montant net des primes........ $[illegible] 61

PERTES PAYEES.

Pertes par l'incendie......$65,345 64
Pertes sur mer......151,366 22
Pertes sur les rivières......215,190 12

Réassurances......$412,902 [illegible]
Dépenses générales, taxes, intérêt, profits et pertes......149,913 13 .... [illegible]

Bénéfice net........ $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières......$97,[illegible]
Placé en hypothèques sur propriétés foncières......[illegible]
Placé en bons de la ville et autres......[illegible]
Placé en actions de banques......[illegible]
Placé en scrip de compagnies d'assurance......[illegible]
Prête garantie......[illegible]
Effets......[illegible]
Primes en voie de perception......197,[illegible]
En caisse......204,[illegible]
.... $277,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans. Assermentés et souscrit devant moi, ce 10 mars 1866, EDMOND MEUNIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt; sur tous les certificats de scrip non encore payés, le deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.

A. CARRIERE, Vice Président.

J. P. Roux, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carrière	Henry J. Voorhies
George A. Fosdick,	Jas. Jackson,
Mason Pilcher	E. Marquez,
B. Brugier,	Alfred Delhonde
E. Cramer,	Chs. Weisham,
Charles Lafitte,	A. Lesourd,
John S. Maunsel	Frank Williams,
F. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny	John Threlkeld
A. R. Montgomery,	W. A. Violett
A. Fresche,	B. Piaggio,
A. F. Robinson,	Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer	Wm. M. Pinckard
George W. ...	Henry ... Bryan
	G. L. Woolridge.

Magasin d'Huile de Charbon et de Lampes,

TRANSPORTÉ du coin des rues Chartres et Douane au No 74 de la rue du Camp, entre la rue Natchez et les bureaux du "Times."

7oct—1m HILL & VEAZIE

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, surintendant.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude et aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE, No 37, rue Vieille-Levée.

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp, No 54, achètent échange étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des remises, tirent sur les Bank, de New York, et sur le banques. 13 oct—6m

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 2 novembre 1866.

Les lignes suivantes de chemins de fer et de bateaux à vapeur ont généreusement offert de ramener chez eux gratis, les exposants à la Foire de la Nouvelle-Orléans, et de rapporter gratis les objets et produits qu'ils y exposeront.

La Foire commencera le 20 novembre 1866.

New Orleans, Opelousas and Great Western railroad.
Chicago and Great Eastern railroad.
Memphis and Charleston railroad.
Mississippi Valley Transportation Company.
Pacific railroad.
Desmoines railroad.
Cincinnati and Gainesville railroad.
Chicago, Burlingham and New York railroad.
Peoria, Pekin and Jackson railroad.
Nashville and Northwestern railroad.
Rutland and Burlington railroad.
Keokuk and Mount Pleasant railroad.
Atlantic and Mississippi Steamship Company.
Vicksburg packet Fashion, cap't R. D. Pratt.

Le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, et le Chemin de fer Mississippi Central ont même été plus loin : pendant la Foire ils transporteront à moitié prix toutes les personnes se rendant à la Nouvelle-Orléans.

LUTHER, Secrétaire

3 nov

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 125, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président

E. MAIER, Secrétaire,

Directeurs :

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
R. Zoberbier,	Chas Bendix,
Theo Sehorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Bleese,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Froh,	O. H. Karstendiek
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Koenig,	E. Claree,

ASSURANCE.

Contre les Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer.

L. C. NORVELL. RICHARD POWER

L. C. NORVELL & CO.,

AGENTS,

Au coin des rues St. Charles et Perdido.

(Au-dessous du Masonic Hall.)

POUR LES COMPAGNIES SUIVANTES :

METROPOLITAN INSURANCE CO., New-York.

Capital et Surplus, $1,750,000.

MERCANTILE MUTUAL INSURANCE CO., N. Y.

Capital et Surplus, $1,500,000.

WASHINGTON INSURANCE CO., New-York.

Capital et Surplus, $750,000.

Totalité du Capital représenté..........$4,000,000.

Toutes les pertes sont déterminées et payées à la Nouvelle-Orléans.

Ils achètent du coton pour les fabricants et font des avances libérales sur les expéditions à leurs correspondants de New-York et de Liverpool.

L. C. NORVELL. RICHARD POWER.

3 nov—2m

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumet tent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie............$302,131 71
Primes de marine............128,305 15
Primes de rivières............596,[illegible] 59 .... $1,027,[illegible] 45

Montant des primes expirées 995,461 44

Pertes payées et estimées. . .
Pertes d'incendie......$34,462 06
Pertes de navires......79,846 65
Pertes de rivières......249,343 38
Escompte payé au lieu de scrip......79,762 57
Taxes payées......55,192 34
Réassurances payées......61,[illegible] 21
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, &c......149,166 60 .... 878,738 21

Bénéfice net .... $[illegible]

Montant des primes participant au dividende scrip 894,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques......$60,343 00
Billets garantis par actions......39,264 46
Effets......51,163 51
Propriétés foncières......60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville......74,000 00
Placé en actions de banques......20,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip......35,285 20
Compagnie du Dry Dock Vallette......1,875 00
Dû pour primes et en voie de perception......[illegible]
En caisse......237,430 [illegible]
.... $847,180 [illegible]

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Budd...ke,	James I. Hanse,
Sam'l B. Newman,	A. Dutbill,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Obel,
A. Thomson,	A. B. Reading.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865......... $230,611 50

Savoir :
Primes d'incendie......$142,986 65
Primes de mer......54,7[illegible] 12
Primes de rivière......23,2[illegible] 43

En moins, primes non-expirées......28,385 00
Primes remboursées......1,2[illegible] 32 — 29,651 38

Primes incorrées .... $199,960 [illegible]

Pertes payées, savoir :
Sur les risques d'incendie......$38,215 37
Sur les risques de mer......31,156 17
Sur les risques de rivière......16,736 72

$86,113 46
Réassurance......8,748 32
Quinze pour cent remboursé......18,754 54
Taxes et licences des États Unis, de la ville et de l'État......10,079 [illegible]
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins......25,702 79 — 163,399 34

Montant net des primes participant .... $ 46,559 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Dû pour primes, en voie de perception......$61,604 19
Effets pour primes......27,297 80
Placé en actions de chemins de fer......22,311 00
Placé en actions de banques......71,456 50
Placé en scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle......72,852 00
Prêts sur garanties......16,427 70
Prêts sur hypothèque......15,597 43
En caisse......39,965 02

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans. Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865. SAMUEL MEYERS, Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS :

J. Lorber	J. Lemore,	D'que Bouligny
A H D'Mesa,	John Gauche,	Omer Gaillard
A. Miltenberger,	J. A. Stouse,	T. Avendano
A. Bidault,	A. Marquez,	Jas A. White,
	A. Verlot De Grav.	20 déc 8

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie......$[illegible] 00
Sur les risques de rivières......271,129 92
Sur les risques de mer......347,[illegible] 22

Total des primes......$1,794,554 22

En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866......$[illegible]
Primes remboursées......[illegible] .... $[illegible]

Montant net des primes du 31 mai 1866......$1,513,[illegible] 64

Pertes payées pendant l'année :
Sur les risques d'incendie......$[illegible] 16
Sur les risques de rivières......[illegible]
Sur les risques de mer......[illegible]

Taxes......$[illegible]
Réassurances, Profits et Pertes......[illegible]
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0......79,[illegible] 76 .... $1,[illegible]

Intérêts, moins dépenses......[illegible]

Bénéfice net .... $[illegible]

Montant net des primes au 31 mai 1866 .... $1,513,[illegible]
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0 .... 387,[illegible]
Montant des primes participant aux profits .... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse......$[illegible]
Propriétés foncières......147,[illegible]
Billets garantis par hypothèques......[illegible]
Billets garantis par nantissement......[illegible]
Actions de Banques......[illegible]
Primes en voie de perception......[illegible]
Billets à recevoir......[illegible]
Scrips d'autres Compagnies mutuelles......[illegible]
Bons de l'État de la Louisiane......[illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam"......[illegible]
Actions du Dry Dock Vallette......[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz......[illegible]
Bons de la ville......[illegible] .... $1,[illegible]

En moins :
Intérêts dûs, et non réclamés......$[illegible]
Intérêts à payer en juillet......[illegible]

Scrip de 1859 payable en juillet......$[illegible]
Primes non échues le 31 mai 1866......[illegible] .... [illegible]

Actif net........ $1,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Je soussigné que le cinq juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, ont comparu John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

P. FOURCHY, Secrétaire

Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.

PAUL W. COLLENS, Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes actives de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le deuxième lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'ÉMISSION DE SCRIP DE L'ANNÉE 1859 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupasseur,
Pierre Fourie,	David McCoard,
Chs. Sagory,	F. Maspero,
B. Z. Reif,	L. Moreno Hs
J. J. Fernandez,	L. F. Generes,
M. Pela	6juin—3m

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'École de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, coin Orléans et Bourbon.

Avances! Avances!

DES avances libérales seront faites par le soussigné, sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à ses amis de New York, MM. B. C. Baker, Son & Co.

J. B. VANHORN,

No 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, encoig. Poydras. 25 oct—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir

Sur les risques d'incendie......$190,093 73
Sur les risques de mer......65,422 67
Sur les risques de rivière......247,646 67 .... $503,163 7

Risques non expirés le 31 décembre 1864......$3,709 06—542,872 1

A déduire :
Risques non expirés le 31 décembre 1865......$3,[illegible] 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865......3,344 64— 65,997 64

Montant net de primes le 31 décembre 1865 .... $476,134 [illegible]

Pertes payées dans la même période :
Sur les risques d'incendie......$34,740 62
Sur les risques de mer......73,[illegible] 33
Sur les risques de rivières......66,325 56—176,345 46

A ajouter : Réassurances......34,[illegible] 44
Escompte de quinze pour cent......75,144 18
Dépenses, taxes, etc, escompte en moins, et intérêt......31,182 14
Profits et pertes, etc.......
Porté sur l'actif......131,[illegible] 05—449,4[illegible] 34

Balance........ $26,749 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placés en bons de la ville et de l'État......$[illegible]
Placé en actions de Banque et du Gaz......211,[illegible] 00
Prêts garantis......112,580 00
Effets pour primes......41,861 25
Primes dues et en voie de perception......26,455 04
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle......19,690 00
Monnaie n'ayant pas cours......9,725 7
En caisse......186,[illegible] 97

Total de l'actif........ $1,128,[illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signés pardevant moi, ce 17 janvier 1866.

SAMUEL MYERS, Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrips non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN G. GAINES, Vice Président.

JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner,
R. J. Hart,	B. Bisco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bree,
Henry Renshaw,	Theo. A. James,
Thomas Sloo,	J. C. Berrell.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées en 1864 .... $74,778 8

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie......$196,126 27
Sur les risques de mer......26,[illegible] 65
Sur les risques de rivière......67,682 41 .... 291,641 78

Total des primes .... $376,414 [illegible]

En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1865......$[illegible]
Primes remboursées......3,[illegible] 67 .... [illegible]

Montant net des primes .... $279,746 [illegible]

Pertes: Sur les risques d'incendie......$54,[illegible]
Sur les risques de mer......29,[illegible]
Sur les risques de rivières......54,744 19

Taxes......$[illegible]
Réassurances......[illegible]
Dépenses générales, intérêts en moins......18,[illegible] 77
Intérêt de scrip......21,[illegible] .... 166,[illegible]

Bénéfice net .... $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes......$6,[illegible]
Billets garantis par nantissement et hypothèque......113,546 [illegible]
Dû pour primes en voie de perception......73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'État de la Louisiane, de la ville et autres bons......161,000 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance......[illegible]
Propriétés foncières......38,314 45
En caisse......77,[illegible] 47 .... [illegible]

En moins: Intérêt non réclamé sur scrip......$[illegible]
Intérêts payables sur scrip......21,[illegible]
Réclamations non encore réglées......13,[illegible] .... 41,[illegible]

.... $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1866. P. CHS CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis pour ce dividende, des certificats à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore échus) de profit, sera payé aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm Steven,
George Urquhart,	Jos. Deynoodt,
J. A. White,	Chs. Lafitte,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. Beilly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866 :

Primes sur les risques d'incendie......$122,387 94
" " des rivières......31,721 16
" " des mers......56,558 79

.... 353,667 88 [illegible]
En moins, primes remboursées......2,435 44

.... 350,232 44
Primes non expirées le 30 avril 1866......32,278 30

.... $297,500 74

Pertes payées dans la même période, savoir :
Pertes par les incendies......$28,615 79
" sur les rivières......24,209 46
" sur les mers......36,411 45

Total des pertes......$89,236 69
Ré-assurances......7,616 80
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt......74,391 25
Taxes et Revenu interne......7,604 72
Quinze pour cent remboursés......30,[illegible] 57
En réserve, pour risques non expirés......29,647 12—[illegible] 44

Bénéfice net $41,629 3

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital......$129,139 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque......6,7[illegible] 16
Prêts garantis......37,859 12
Prêts grantis......28,390 [illegible]
Effets pour primes......20,399 [illegible]
Actions, bons et autres garanties......125,[illegible] 65
En caisse......61,724 41
Comptes individuels pour primes......21,976 [illegible]
Propriétés foncières......19,[illegible] 73

.... [illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866. S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir du Lundi, 16 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se feront assurer.

DIRECTEURS :

J. H. Eimer,	L. F. Génerès,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Gestin,
Jno J. Adams,	A. Brousseau,
V. Burthe,	J. Goldstein
	S. Salew.

N. O. Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

SIXTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement :

Amount of Premiums unearned 1864 .... $74,778

Premiums received during the year ending 31st December, 1865.

On Fire Risks......$196,126 27
On Marine Risks......28,[illegible] 65
On River Risks......67,682 41 .... 291,641 78

Total Premiums $376,414 78
Less Premiums unearned 31st Dec., 1865......$93,304 00
Return Premiums......3,[illegible] 67 .... [illegible]

Net earned Premiums $279,746 66

Losses :—
On Fire Risks......$54,429 00
On Marine Risks......29,[illegible] 55
On River Risks......54,744 19

.... $138,[illegible] 19
Taxes......15,170 15
Reinsurance......5,[illegible]
General Expenses, less interest account......18,471 77
Interest on Scrips......21,[illegible] 60 .... 166,[illegible] 97

Net Profit .... $[illegible]

The Company have the following assets :
Bills receivable for Premiums......$6,[illegible]
Notes secured by Pledge and Mortgage......113,546 [illegible]
Due for Premiums in course of collection......73,076 71
Gas Light Co. Stock, Louisiana State, City and other Bonds......161,000 00
Scrips of sundry Mutual Insurance Companies......[illegible]
Real Estate......38,314 45
Cash on hands......77,[illegible] 47 .... $[illegible]

Less: Unclaimed Interest on Scrips......$[illegible]
Interest payable on outstanding Scrips......21,[illegible]
Claims unsettled......13,[illegible] .... 41,[illegible]

.... $[illegible]

STATE OF LOUISIANA,

Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day, the 9th of January, 1866, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President,

J. W. HINCKS, Secretary,

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January 1866. P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of April next.

The interest, of six per cent. due, on the outstanding certificates of profits, will be paid to the holders thereof, or their legal representatives on and after the second Monday of March.

—DIRECTORS:—

A. Rochereau,	J. M. Caballero,
G. W. Babcock,	Wm. Steven,
George Urquhart,	Joseph Deynoodt,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Beilly Blanchard Jr.,	Jules Tuyes.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de NANCY PARISH.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas L. Bayne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dative à la succession de feue Nancy Parish, décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 25 nov—25,30,5déc

Succession de JAMES SPEAKE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE, Greffier. 24 nov—29; déc 2

Succession de JAMES WILLIAMSON.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 24 nov—29; déc 2

Succession de JOSEPHINE FOSSE—No 28,491.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Paul Fosse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Joséphine Fosse, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier. 24 nov—29; déc 2

Succession de J. M. CABALLERO—No 28,979.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier. 27 nov—27; 1, 5 déc

Succession de MATTEO MAROVITCH—No 27,410.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE, Greffier. 27nov—27; 1, 5 déc.

Succession de J. J. McCORMACK—No 27,966.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 27 nov—27; 1,5 déc

Succession de JOHN M. BELL—No 15,206.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu John M. Bell, qu'une assemblée de créanciers sera tenue pardevant T. O. Stark, notaire public, ... le 3me jour de décembre 1866, afin de délibérer sur les affaires de la succession enregistrée dans le dite Cour le 15 novembre 1866. Nouvelle-Orléans, le 25 novembre 1866.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 27 nov—déc 4, 17, 29, 28

Succession de URIAH SADLER—No 28,485.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eliza Caroline Sed a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Uriah Sadler, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier. 22 nov—27,29

Succession de S. A. GORDON.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Numa Deiery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu S. A. Gordon, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 27 nov—27, 1, 15 déc.

Succession de F. PERCY—No 27,285.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. Thurs—27, 1, 5 déc.

Succession de MARIE CEPHISE BRULE.—No 27,387.—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier. 27 nov—27, 1, 5 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concerneront salut :

Attendu que Henry H. Stanley ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour à l'effet d'obtenir ... [illegible] ... Louisiane, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 19 mars 1834."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le dix-septième jour du mois de mars de l'année 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente de cette Cour, rendu le ... de février de l'année 1866, dans l'affaire de Henry H. Stanley vs. Hamilton M. Wright, No ..., la Cour a ... Henry H. Stanley ... pour le prix de quarante mille piastres ($40,000) payables comptant.

Laquelle vente a été effectuée de la manière suivante, savoir :

1o—L'acquéreur a retenu par devers lui le montant de l'hypothèque en faveur de Samuel Caseres, montant à ... [illegible] ... quatre vingt dix piastres et huit cents et un tiers .... $[illegible]

2o—Le dit acquéreur a payé au comptant les taxes d'intérêt et les taxes ... [illegible] ... et les taxes directes et de ... [illegible] .... $[illegible] 77

3o—L'acquéreur a retenu ... [illegible] ... levant à la somme de trente-mille quatre-vingt piastres quatorze cents et deux tiers .... $[illegible]

Montant de la vente........ [illegible]

Description de la propriété, d'après le transfert judiciaire

1o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Kerlerec, Marais et de l'Esplanade, et mesurant, mesure américaine, trente-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue St-Claude, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles et appartenant au défendeur qu'il en a faite de Louis T. Ledoux, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1866.

2o—Un certain terrain situé dans les mêmes District et îlet, ayant, mesure américaine, environ trente-deux pieds de face à la rue St-Claude, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. O. Stark, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 14 janvier 1866.

3o—Un certain terrain situé dans les mêmes District et îlet, borné par les rues de l'Esplanade, Rampart et Kerlerec et Kerlerec et de l'Esplanade, ayant, mesure américaine, vingt-quatre pieds six pouces de face à l'Avenue des Bons-Enfants, cent vingt-sept pieds de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, et ... [illegible] ... au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Dejardin et S. Mazureau, suivant acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1856.

Tous les susdits terrains sont contigus et constituent aujourd'hui une seule et même portion de terre formant l'angle des rues de l'Esplanade et St-Claude.

Le tout avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une magnifique et élégante maison de résidence en briques, à deux étages, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y appartenant.

Témoin l'Honorable P. E. Théard, juge de la susdite Cour, ce 14ème jour de mai A. D. 1866 et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique, le 91ème.

J. F. DICK, Député-Greffier,

[L. S.] 14 nov—30—déc 12

ETAT DE LA LOUISIANE—CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par les présentes que le 29 octobre 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 16 327.—Eugénie-Aimée de Armas, femme de Charles-Arthur de Armas, contre son mari. Dans cette affaire soumise à la Cour, du consentement des parties, pour être décidée, la Cour, considérant la loi et la reconnaissance de dette du défendeur en faveur de la demanderesse.—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Eugénie-Aimée de Armas, femme de Charles Arthur de Armas, et contre le défendeur, le dit Charles-Arthur de Armas, son mari; qu'il y ait séparation de biens entre les parties; que la demanderesse ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille neuf cent quatre-vingt-onze piastres et trente deux cents deux tiers, avec intérêt légal à partir de la date du présent jugement, et les frais du procès, avec le privilège et l'hypothèque que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris, dans les cas de ce genre.

Jugement rendu le 29 octobre 1866.

Signé le 9 novembre 1866. (Signé): CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 novembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-six et de la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance des États-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

15 nov—15,25 nov—5,14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE Troisième Cour de district de la Nouvelle Orléans—L'État de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut :

Attendu que Samuel Smith ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour en vertu de la dite vente fut enregistrée le troisième jour de novembre de l'année 1866, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires ; approuvé le 10 mars 1834."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif sus-dit le septième jour de juillet de l'année 1866, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le ... jour de mai de l'année 1866, dans l'affaire de Southern Bank of New Orleans vs. Thompson (intervenant) No 21,483—le dit Samuel Smith, à laquelle vente Samuel Smith s'est rendu acquéreur pour le prix de trente-six mille deux cents piastres ($36,200).

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

1o—Deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, du Camp et Julie, dans le Premier District de cette ville, et désignés par les Nos Un et Deux. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St-Charles, sur cent six pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le No Un forme l'angle des rues St-Charles et St-Joseph.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de F. T. Robinson, suivant acte au rapport de Wm. L. Poole, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 29 novembre 1856.

2—Un autre terrain situé dans l'îlet susdit, et contigu à la propriété sus-décrite et mesurant vingt-cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St Charles sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Samuel Smith, suivant acte au rapport de R. Brenan, notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1856.

3o—Une portion de terre située dans le susdit îlet, contiguë à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du terrain désigné par le No Quatre, suivant plan dressé par Hedin, architecte, en date du 26 de novembre 1852 et déposé, sous le No Onze, en l'étude de Wm Shannon, notaire public en cette ville. La dite portion de terrain ayant, mesure américaine, seize pieds de face à la dite rue St-Charles, sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du dit Samuel Smith, suivant acte au rapport de J. Graham, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1860.

Témoin l'honorable E. T. Felowes juge de la dite Cour, à la Nouvelle-Orléans, le troisième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-six et de la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance des États-Unis.

J. O. CHALON, Député Greffier.

AVIS JUDICIAIRES.

Actions de la Compagnie du Gaz et des banques du Canal et de l'État de la Louisiane, à vendre par le Shérif.

Succession de feue dame LUCIE L. TAYLOR, décédée.

COUR DE SEPTIEME DISTRICT JUDICIAIRE, paroisse de Pointe-Coupée—No 1..... En vertu d'un ordre de vente rendu le premier novembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe-Coupée, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI premier décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication des actions de Compagnie et de Banques ci-après décrites, savoir :

1o—Dix-neuf actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie du Gaz, suivant certificat portant le No 769.

2o—Quarante actions de $100 chacune du fonds capital de la dite Compagnie suivant certificat portant le No 82.

3o—Cinquante-trois actions de $100 chacune, du fonds capital de la dite Compagnie suivant certificat portant le No 235.

4o—Quarante actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque de l'État de la Louisiane, suivant certificat portant le No 4,[illegible].

5o—Et cinquante actions de $100 chacune, du fonds capital de la Banque du Canal et de la Nouvelle-Orléans, suivant certificat portant le No 4,720.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 nov—23, 26, 29—déc 1

GEORGE PURVES vs. la veuve MARIA SMITH.

COUR du Deuxième District Judiciaire paroisse de Plaquemines—No 709—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, paroisse de Plaquemines, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-six de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Prytanée et St Charles.

Le dit terrain est désigné par le No Deux, et mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Prytanée, sur une profondeur d'environ cent dix sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 nov 24,3,11,20,26déc.

Louis S. Fellows vs. George C. Bogert.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 11,492. En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Alfred Shaw, ci-devant Shérif, et par lui à mon transfère, je procéderai le MERCREDI, dix-neuf de Décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description :

1o—Un terrain situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson en cet État (aujourd'hui le Quatrième District de cette ville) et désigné par le No 3 de l'îlet No 90 d'après un plan dressé par ... de de Wm. Brassel, autrefois notaire public en cette ville, et annexé à un acte de partage entre Phil. Harvey et la dame Marie Adèle Lambert ... en date du 3 ... 1856. Le dit terrain ayant, mesure anglaise, 17 pieds 1 pouce de face à la rue Septième, entre les rues Live Oak et des Magasins sur 120 pieds de profondeur.

2o—Une portion de terre avoisinant le faubourg dans la dite paroisse, ayant 60 pieds et demi de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, et opposée de ... pieds du No 3, et de 37 pieds et demi du No 4 de l'îlet No 91, suivant le plan général du dit faubourg déposé en l'étude de G. R. Stringer, autrefois notaire public en cette ville.

3o—Un terrain situé au faubourg Livaudais paroisse de Jefferson, en cet État (aujourd'hui Quatrième District de cette ville) et désigné par le No 6 de l'îlet No 91 d'après un plan général du dit faubourg, dressé par E. Fuller ... notaire public en cette ville ... et ... ayant, mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, dont il forme le coin ...

4o—Une portion de terre sise au même faubourg, et contiguë à la portion décrite en dernier lieu, ayant 14 pieds 6 pouces de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur, et formant partie du terrain désigné par le No 4 de l'îlet No 91, faisant ensemble les deux parties.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, ses ... et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du sieur et dame Louis S. Fellows, par acte au rapport de D. J. Ricardo ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 nov—26—déc 4 13 19

La Dame veuve JOSEPHINE LACOSTE, Dr. J. POTTER, subrogé, vs. MARY ANN NUGENT.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,930—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mary Ann Nugent et Patrick S. Nugent et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans la continuation du faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No Quatorze compris entre les rues Hévia, Cypress, Freret et Magnolia ... [illegible] ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 nov—17,26—déc 11 déc

Succession de feu WILLIAM A. REDDINGTON décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 28,3[illegible] — En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 novembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain de terre ... [illegible] ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

9 nov—17,26 déc—5,10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

O. P. JACQUET, curateur, vs CHAPL GERNON, curateur et JOHN L SHOEMAKER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé ... [illegible] ... je procéderai le MARDI onze de décembre ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 nov—17,26—déc 11

HOFFMAN & MARKS vs. THEODORE POHL

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,843 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... cinq de décembre 1866, à ... heures A. M., au No ... rue Jefferson ... dans le ... District de cette ville, à la vente publique et adjudication de ...

Neufs caisses et demi de marchandises.

Suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

24 nov—24,30,1,5 déc. Shérif de la paroisse d'Orléans

WILLIAM ROBERTSON vs. HOPKINS & FRIERE (Octave Hopkins & Alfred H. Hopkins)

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, No 15,286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans cette affaire, je procéderai le LUNDI, dix sept de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Le Neuvième indivis d'une certaine étendue de terre située à Gentilly, en cette paroisse à six milles environ de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-deux arpents de face sur chaque côté du Chemin de Gentilly et vingt arpents de profondeur du chaque côté du chemin, formant la partie de la propriété appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain, et de l'autre côté par la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à M. de St Jeme.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Une étendue de terre située audit Gentilly mesurant huit arpents, plus ou moins de face au bord du chemin public, sur huit arpents de profondeur.

3o—Trois terrains situés au faubourg Tremé de cette ville, désignés par les Nos Trente, Trente-un et Trente-Deux de l'îlet No Quinze A compris entre les rues Laharpe, Dorgenois et Lapeyrouse, ... suivant plan déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

nov—27; déc 1, 8, 17

Charles Lecarpentier vs. Thomas O. Rourke

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,485—Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 16 de novembre 1866—Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et pris possession de la propriété dont description suit :

Quatre terrains situés dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississippi vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize de l'îlet No trente trois (33) lequel est borné par les Avenues Pacific et Elmire et les rues Decatur et de Armas, suivant plan dressé, par Wm T. Thompson, et devant annexé ... le 7 de mai 1866 et déposé en l'étude J. Graham, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent chacun, trente deux pieds trois pouces de face à l'Avenue Elmire sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, que le propriétaire du dit terrain le ... à conservé, à tous les ... qui ... prétendent être au ... du dit propriétaire, réclame sur la ... dite propriété ... quatre cent piastres ($431 00) avec intérêt au taux de ... pour cent l'an à compter du 21 de septembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilège et hypothèque de vendeur sur ladite propriété.

Et toutes personnes y intéressées sont invitées et sommées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire.

HARRY T. HAYS Shérif.

17 nov—25 et 3 d

C. ROSELIUS, Receveur, vs WM. O. DENEGRE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,571—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quatorze de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—ONZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No ... désignés par les Nos ... DEUX, CINQ, HUIT, NEUF, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT et DIX-HUIT.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : les Nos Un, Deux et Cinq chacun quarante-cinq pieds, dix pouces ... de face à la rue Bienville ...

[illegible]

2o—HUIT TERRAINS situés dans le ... District de cette ville dans l'îlet No Quatre ... désignés par les Nos UN, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF et DIX.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 nov—12,21,30—déc 7,14

INSURANCES.

UNION INSURANCE COMP'Y

OF NEW ORLEANS.

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866.

Premiums on Fire Risks $122,387 94
" River 31,721 16
" Marine 56,558 79

.... 353,667 88
Less Return Premiums........ 2,435 44

.... 350,232 44
Unearned Premiums April 30th, 1866........ 32,278 30

.... $297,500 74

Paid Losses during the year viz:
Fire Losses......$28,615 79
River Losses......24,209 46
Marine Losses......36,411 45

Total Losses......$89,236 69
Reinsurances......7,616 80
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account......74,391 25
Taxes and Internal Revenue......7,604 72
Fifteen per cent Returned......30,[illegible] 57
Reserved for unterminated Risks......29,647 12— 256,871 44

Nett Profits........ $41,629 30

The Assets of the Company, are
Capital Stock Notes......$129,139 30
Loans secured by Mortgage......6,736 16
Loans secured by Pledge......37,859 12
Bills Receivable for Premiums......20,399 [illegible]
Stocks Bonds and other securities......125,[illegible] 65
Cash......61,724 41
Individual accounts for premiums......21,976 27
Real Estate......19,[illegible] 73

.... $[illegible]

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866.

S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen 65-100 dollars per share. Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent cash to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Eimer,	L. F. Generes,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Gestin,
Jno. J. Adams,	A. Brousseau,
Victor Burthe,	C. Bienvenu,
	S. Salew

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans 61 Camp street.

TENTH ANNUAL STATEMENT

FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1865.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1865 viz:
On Fire Risks......$190,093 73
On Marine Risks......65,422 67
On River Risks......247,646 67

.... $503,163 07

Unterminated Risks, December 31, 1864......$3,709 06—542,872 1
Unterminated Risks December 31, 1865......$3,[illegible] 00
Return Premiums Dec. 31, 1865......3,344 64—65,997 64

Net Earned Premiums December 31, 1865........ $476,[illegible]

Losses paid during the same period, viz:
On Fire Risks......$34,740 62
On Marine Risks......75,[illegible] 33
On River Risks......66,322 56—176,345 46
Add Reinsurance......34,[illegible] 44
Fifteen per cent. Discount......75,144 18
Expenses, Taxes, etc., less Discount and Interest......31,182 14

Profit and Loss, etc. Loss on Assets......131,[illegible] 05—449,[illegible] 34

Balance........ $26,749

The Company have the following assets, viz
Invested in City and State Bonds......$[illegible]
Invested in Bank and Gas Stocks......211,[illegible]
Loans on Pledge......112,580
Bills receivable for Premiums......41,861 25
Premiums Due in course of Collection......26,455 04
Scrip of Mutual Insurance Companies......19,690 00
Uncurrent Funds......9,725 7
Cash in Bank......186,[illegible]

Total amount of assets........ $1,128,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.

JAS EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this seventeenth day of January, 1866. SAMUEL MYERS, Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The interest of SIX PER CENT, on the Outstanding Certificates of Scrips will be paid on and after the 12th day of February next.

THOMAS SLOO, President.

JNO. G. GAINES, Vice-President.

JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno G. Gaines,	H. T. Lonsdale
Jno. C. Ricks,	Sumpter Turner,
R. J. Hart,	B. Bisco,
J. H. Stauffer,	J. B. Bree
Henry Renshaw	Theo. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Berrell.

LEGAL NOTICES.

Succession of Antonio Gonzales Vigil

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No ...—[illegible] ...

By order of the Court, P. R. O'RORKE, Clerk

THE STATE OF LOUISIANA, FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—[illegible] ...

[illegible]

A. D. BERNOUDY, Deputy Clerk

Succession of ... W. Wiswell

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible]

JAMES H. WRIGHT

Succession of Marie ... Bosse

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible]

By order of the Court, P. R. O'RORKE, Clerk

Succession of J. M. Caballero

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible]

By order of the Court. P. R. O'RORKE, Clerk.

Moet & Chandon Champagnes.

ANTHONY OECHS,

73 Old Street........................New York.

Sole Agent for the United States and the Canadas, for Moet & Chandon's SILLERY, first quality.

" " FLEUR DE SILLERY,
" " VERZENAY,
" " GRAND VIN ANGLAIS, very dry.
" " GRAND VIN IMPERIAL, Green Seal.

Having accepted the Sole Agency for the State of Louisiana at large of the above celebrated WINES, we are prepared to supply the Trade at the New York Agency prices, adding only cost of transportation, at the same time we solicit orders for direct importation ... marked as may be desired. These Wines are well known, and the Trade may rest assured that the price list will be strictly adhered to under any and all circumstances.

G. M. BAYLY & CO., 61 Common street.

DISEASES.

MR. F. GAUDOZ, Druggist, from the Paris school, reminds his friends and the public that he attends, as heretofore, to the treatment of Secret and Cutaneous Diseases. All syphilitic diseases, old and new, Gleets, Ulcerations, Sores, Eruptions, Pimples, the Whites. All Diseases arising from impure Blood (in both sexes) have been most successfully treated for the last ten years. Sure cure (Itching) in twelve days.

F. GAUDOZ, Druggist, Orleans and Bourbon streets.

Private Diseases.

MR. F. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France, and can be consulted daily, at his Drug Store, corner of Conti and Burgundy streets where he attends exclusively to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis, Ulcers, Sores, Eczema, Eruptions, Pimples, Itching, Rosy Drops, Speckles, Chronic Gonorrhea, Gleets, Urinary Calculi, the Whites, and all diseases of the genito-urinary organs, of both sexes, are most successfully treated.

Consultation hours from 9 A. M. to 5 P. M.

Dr. Ricord' Opiate and Injection.

The above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet.

For sale by F. GAUDOZ, corner Conti and Burgundy streets.

F. RICHARD.

BILLIARD TABLE MANUFACTURER,

160..............St. Ann Street.............160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices, a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES, of modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut, Marble or Slate Beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk, in short, everything belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly attended, by addressing F. RICHARD, Box 1710 P. O., New Orleans.

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.

Reynaud, Choppin & Duteil,

COMMISSION AND FORWARDING MERCHANTS.

Corner Main and Commerce Streets, HOUSTON, TEXAS.

Lewis & Co's Building, Strand, near 22d st. GALVESTON, TEXAS.

PETER TOTANS, 89 Fulton street, N. Y.

DEALER in Ivory. Has constantly on hand a large Stock of Billiard Balls of every size. Cloth, Cues and Trimmings, and everything appertaining to Billiard business. Also Ivory, ... Canes and Cane Handles, and Ivory in general. Also ... orders promptly attended to ... New York, at Factory, corner Bytam street and Myrtle Avenue, Brooklyn, New York.

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as usual, to furnish Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, ... Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every Description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April 1866.

Fire Premiums......$302,131 71
Marine......128,305 15
River......596,[illegible] 59 .... $1,027,[illegible] 45

Amount of Earned Premiums 995,461 44

Losses paid and estimated:
Fire Losses......$34,462 06
Marine......79,846 65
River......249,343 38
Paid the Discount 79,762 57
Paid Taxes......55,192 34
Paid reinsurance......61,[illegible] 21
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps less Discount, &c......149,166 60 .... 878,738 21

Net Profits .... $[illegible]

Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend $894,711 00

The Company have the following Assets:
Notes secured by mortgages......$60,343 00
Loans on pledge......39,264 46
Bills Receivable......51,163 51
Real Estate......60,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds......74,000 00
Invested in Bank Stocks......20,000 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account......35,285 20
Vallette Dry Dock Company......1,875 00
Due for Premiums in course of collection......[illegible]
Cash on hand......237,430 [illegible]

.... $847,180 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me ... day of May, 1866. O. H. KELLOGG, Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Company will pay interest of 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday of July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent on the earned premiums entitled to participate for the year ending 30th April 1866, for which certificates will be issued on and after the first Monday of August next.

THOMAS A. ADAMS, President.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Budd...ke,	James I. Hanse,
Sam'l B. Newman,	A. Dutbill,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Obel,
A. Thomson,	A. B. Reading.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

OFFICE, No. 3 CARONDELET STREET. New Orleans, December 1, 1865.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of premiums for the year ending November 30, 1865 .... $230,611 50

To wit :
Fire Premiums......$142,986 65
Marine Premiums......54,7[illegible] 12
River Premiums......23,2[illegible] 43

Less Unterminated Premiums......28,385 00
Returned Premiums......1,2[illegible] 32 .... 29,651 38

Entered Premiums .... $199,960 [illegible]

Losses paid :
On Fire Risks......$38,215 37
On Marine Risks......31,156 17
On River Risks......16,736 72

Reinsurance......8,748 32
Fifteen Per Cent. Returned......18,754 54
United States, State and City Taxes and Licenses......10,079 [illegible]
Add Expenses, Profit and Loss, Interest on Scrip, Discount and Interest......25,702 79—163,399 34

Net Earned Participating Premiums $46,559

The Company have the following Assets viz:
Due for Premiums in course of collection......$61,604 19
Bills Receivable for Premiums......27,297 80
Invested in Rail Road Stocks......22,311 00
Invested in Bank Stocks......71,456 50
Invested in Scrips of Mutual Insurance Companies......72,852 00
Loans on Pledge......16,427 70
Loans on Mortgage......15,597 43
Cash on hand......39,965 02

.... $[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.

H. CASTAREDE, Secretary

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this ... day of December 1865. SAMUEL MEYERS, Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent interest ... on the outstanding Certificates of Scrip ... They have also declared a Scrip Dividend of Twenty-five per cent on the Net Participating Premiums ... for the year ending November 30th 1865, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next.

TRUSTEES.

J. Lorber	J. Lemore,	D'que Bouligny
A H D'Mesa,	John Gauche,	Omer Gaillard
A. Miltenberger	J. A. Stouse,	T. Avendano
A. Bidault,	A. Marquez,	Jas A. White,
	A. Verlot De Grav.	

Merchants' Mutual Insurance Co.

OF NEW ORLEANS

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

[illegible]

Net assets........ [illegible]

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered ... JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company ... [illegible]

JOHN PEMBERTON, President.

PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the 5th of June 1866, a dividend ... [illegible] ... on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS

Ed. Dupasseur,	John Pemberton,	David McCoard,
F. Maspero,	Pierre Fourie,	B. Z. Reif,
L. F. Generes,	M. Pela,	J. J. Fernandez
	J. Moreno Hs	Chas. Sagory

Louisiana Mutual Insurance Co.,

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREET

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1866 .... $[illegible] 64

Viz—Fire Premiums......$302,365 46
Marine do......156,702 71
River do......380,361 46

Less Return Premiums......$[illegible]
Less Unterminated Premiums......[illegible]

Net earned Premiums .... $[illegible]

Losses paid, viz:
Fire Losses......$65,345 64
Marine Losses......151,366 22
River Losses......215,190 12

Reinsurance......[illegible]
General Expenses, Taxes, less Interest and Profit and Loss......149,913 13

Net Profits .... [illegible]

The Company have the following Assets viz:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to ... March 1866. EDMOND MEUNIER, Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip dividend ... [illegible]

CHARLES BRIGGS, President.

A. CARRIERE, Vice President.

J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery
Ant. Carrière	Henry J. Voorhies
George A. Fosdick,	Jas. Jackson
Mason Pilcher	E. Marquez
B. Brugier,	Alfred Delhonde
E. Cramer,	Chs. Weisham
Charles Lafitte,	A. Lesourd,
John S. Maunsel	Frank Williams,
F. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny	John Threlkeld
A. R. Montgomery,	W. A. Violett
A. Fresche,	B. Piaggio,
A. F. Robinson,	Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer	Wm. M. Pinckard
	G. L. Woolridge.

J. A. CASADAVANT,

[illegible]

NO. 155 CANAL STREET,

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

... Dentist Surgeon in the ... Consultations in French, Spanish and English.

AUCTION SALES.

FORSTALL & SPEAR'S SALES.

Succession of Pierre Pelanne—No. 19,564. SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

Valuable Property in the Second District, together with 125 shares Citizens' Bank Stock, Reduced to 117 Shares of the Capital Stock of said Bank.

BY FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, Auctioneer, Office—No. 36, Exchange Place.

WILL be sold at auction on FRIDAY, November 30th, 1866, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets—

A LOT OF GROUND situated in the Second District of New Orleans, in the square comprised within Rampart, Royal, St. Peter and Toulouse streets, measuring, American measure, twenty feet front on Toulouse street ... [illegible] ...

One hundred and seventeen Shares of the Capital Stock of said Bank.

Terms and Conditions—The purchaser to assume the payment ... [illegible] ... stock of the said bank ... [illegible]

Act of sale before Joseph Cuvillier, notary public, together with Internal Revenue stamps, at the expense of purchaser.

C. E. FORTIER'S SALES.

Valuable Property on Ursulines street, between Claiborne and Derbigny streets.

SUCCESSION OF PHILIP HERRICHMAY.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer.

Office—No. 37 Exchange Place.

WILL be sold on THURSDAY, 29th November, 1866, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans ... the following described property, to wit:

A CERTAIN PIECE OF PORTION OF GROUND ... [illegible]

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Celestin Populus. No. 27,451

By S. GUINAULT, Auctioneer. Office—Bienville street and Exchange Alley.

SATURDAY, 1st December, 1866, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange ... [illegible] ...

A LOT OF GROUND situated in the Second District ... [illegible]

Terms—Cash.

Act of sale before O. Drouet, Notary Public, at the expense of the purchaser ...

E. M. JACOB'S SALES.

Valuable Improved Property in the Third District.

BY E. M. JACOBS, Auctioneer, Office, 36 Exchange Place.

WILL be sold on SATURDAY, December 1st, 1866, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Custom house streets—

A CERTAIN LOT OF GROUND, together with the improvements thereon, situated in the Third District of this city ... [illegible] ...

Terms—Cash in United States Treasury notes. Act of sale before ... notary public, at the expense of the purchaser.

JUDICIAL SALES.

Hoffman & Marks vs. Theodore Pohl.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible] ... MERCHANDISE ...

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

B. Saux, syndic, vs. Pierre André Destrac Cazenave

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible]

ONE LOT OF GROUND ... [illegible]

FIVE LOTS OF GROUND ... [illegible]

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

James P. Freret vs. Alfred H. Hopkins.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—[illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

Joseph M. Frichot vs. Wm. H. Collins.

State of Louisiana, Parish of St. Bernard—Second Judicial District Court—No. 2[illegible]

BY virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second Judicial District Court ... SATURDAY ... St. Bernard the following described property:

A CERTAIN TRACT OF LAND situated in the parish of St. Bernard, in this State, about three miles ... river Mississippi, and on the right side of the Bayou Terre aux Bœufs, measuring two arpents front ... by forty arpents in depth ... the property belonging to Mrs. Widow Ravine Serpas.

ANOTHER TRACT OF LAND situated ... on the right bank of Bayou Terre aux Bœufs ... [illegible] ... all in good order and repair.

Terms—Cash on the spot, in U. S. Treasury notes.

Sheriff's office, parish of St. Bernard, Oct. 22, 1866.

ANTOINE CHALAIRE, Sheriff.

MONITION.

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting:

Whereas, Samuel Smith having purchased at a sale ... by the Sheriff of the parish of Orleans the property ... [illegible] ...

J. O. CHALON, Deputy Clerk.

Notice.

Schroder & Schreiber vs. Eugene Durelles.

SUPREME COURT OF THE STATE OF LOUISIANA. [illegible]

Lime! Lime! Lime!

1000 BARRELS at $1 50 per barrel, ... consignment. Enquire of GEO. H. CLARKE, 16 Common street.

SOMETHING NEW

UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased read the following.

Let all who have been given up by doctors, and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June, in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposed as follows: That he is the sole general agent for the United States and dependencies thereof for preparations or medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificates are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

JAMES SMEITHE, Notary Public, Wall Street, New York.

{ L. S. }

June 1, 1866.

DR. MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief, and that the awful pain in my side has left me at last, thanks to your medicine. Oh, Doctor, how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again, and I am sure that you are really the friend of all sufferers. I can not help writing to you, and hope you will not take it amiss.

JAMES MYERS, 116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills. WILSON HARVEY, New York, April 7, 1866. 27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an iron foundry, who in pouring melted iron into a flask that was damp and wet caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident:

New York, Jan. 11, 1866.

My name is Jacob Hardy, I am an iron founder. I was badly burned by hot iron in November last, my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal. I tried Maggiel's Salve, and it cured me in a few weeks. Two bottles and my body can now see me at Jackson's Iron Works, 23 Avenue.

J. HARDY, 119 Avenue street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS:

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me a hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of mornings is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ears and the noise left."

"Send me two boxes, I want one for a poor family."

"I enclose a dollar, your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as this, but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more productive of cure than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual ... of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest.

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone, but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR. MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaint,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhea,	Rheumatism,
Dropsy,	Retention of Urine,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scrofula,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills.

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT]

A correspondent ... says ... Maggiel's Pills ... [illegible]

"The ... 10th, 1864.—Sample of Salve, as tested, showed by ... to be ... Maggiel's Salve. Admitted ..."

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is felony.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot.

DR. ROBACK'S

BLOOD	BLOOD	PILLS.
BLOOD		PILLS.
BLOOD		PILLS.
BLOOD	PILLS	PILLS.
BLOOD		PILLS.
BLOOD		PILLS.
BLOOD	BLOOD	PILLS.
BLOOD		PILLS.
BLOOD	PILLS	PILLS.
BLOOD		PILLS.

AND

Blood Purifier!

ARE UNEQUALED

FOR CURING

Scrofula, Syphilis, Skin Disease, Old Sores, Salt Rheum, Dyspepsia or Indigestion,

SICK HEADACHE

Liver Complaints, Rheumatism, Fever and Ague, St. Anthony's Fire,

FEMALE COMPLAINTS,

Erysipelas, Tumors, Eruptions, Fits, Scrofulous Consumption, etc.

ONE person writes, her daughter was cured of Fits of nine years' standing, and St. Vitus' dance of two years.

ANOTHER writes, his son was cured after his flesh had almost wasted away.

Thousands pronounced the case incurable.

ANOTHER was cured of Fever and Ague after trying every medicine in his reach.

ANOTHER was cured of Fever Sore which had ... for ... years.

ANOTHER of Rheumatism of eight years.

Cases innumerable of Dyspepsia and Liver Complaint ... in which the Purifier and Pills work like a charm.

THE BLOOD PILLS

Are the most active and thorough pills that have ever been introduced. They act so directly upon the Liver, exciting that organ to such an extent as to cause it ... which are so apt to ... the case will simply a purgative pill.

They are ready a

BLOOD AND LIVER PILL,

and in conjunction with the

BLOOD PURIFIER!

Will cure all the aforementioned diseases, and, of themselves, will relieve and cure

Headache, Costiveness, Colic Pains, Cholera Morbus, Indigestion, Pain in the Bowels, Dizziness, &c., &c.

DR. ROBACK'S

Stomach Bitters!

Should be used by convalescents to strengthen the prostration which always follows acute disease.

Try these medicines, and you will never regret it. Ask your neighbors who have used them, and they will say they are GOOD MEDICINES, and you should try them before going for a physician.

PRINCE, WALTON & CO.,

(Successors to Dr. C. W. Roback,)

SOLE PROPRIETORS,

Nos. 56, 58, 60 & 62 E. Third St.,

CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines

EVERYWHERE.

BARNES, WARD & CO
JAMES ...
J. S. MAUNSELL & CO.,
New Orleans.

Carpet Warehouse,

19..........CHARTRES STREET..........19

WE HAVE JUST RECEIVED per steamship Mississippi a large invoice of English Velvet Brussels, and Tapestry Rugs, etc.

FLOOR OIL CLOTHS, all of all widths and styles.

TABLE AND PIANO COVERS, Cloths, Stair Rods, ... CURTAIN MATERIALS, Laces, Gimps, Cornices, Bands, etc. ... at lowest market prices by

A. BROUSSEAU & CO.

FRENCH RESTAURAT,

72..........Chartres Street..........72

KEPT BY PHILIPPE FORGET.

FURNISHED ROOMS BOARDING.

By the month and by the Week

PLANTERS will always find rooms for their accommodation.

... and other parties, &c., &c.

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 69 Canal street, near Old Levee street.

GEO. W. SQUIRES.